

ODALYS VACANCES BONIFIE LES SOMMES PAYÉES **en chèques- vacances**

Profitez de 10€ de réduction tous les
100€ réglés en chèques-vacances sur
les séjours montagne, mer et campagne.*

100€
=
110€*



INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

04 42 25 99 95 | odalys-vacances.com

CODE PARTENAIRE

*Sur une sélection de résidences Hiver 26/27, Odalys Vacances bonifie de 10%, soit 100€ = 110€ votre règlement en chèques-vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Bonification valable sur des séjours de 7 nuits minimum, en hébergement jusqu'à 6 personnes maximum. Offre non rétroactive, cumulable avec la remise accordée aux partenaires. Non cumulable avec les promotions ou offres chèques cadeaux. Non applicable sur des tarifs spéciaux nets ou négociés. Pour les sites Montagne : non applicable sur les vacances scolaires d'hiver (séjours entre le 19/12/2026 et le 02/01/2027 et entre le 06/02/2027 et le 06/03/2027). Pour les sites Bord de Mer/Campagne et Corse : non applicable sur les vacances scolaires de printemps (séjours entre le 03/04/2027 et le 01/05/2027). Bonification appliquée exclusivement lors de votre paiement en ligne. Un seul paiement bonifié est possible par dossier. Consulter la liste des résidences concernées sur www.odalys-vacances.com/bonification-ancv-hiver.html

0326 - Odalys Evasion : SARL au capital de 7 500 EUR / Siège social : 8 rue Bellini - 75016 PARIS RCS Paris 511 929 739 / N° Intracommunautaire FR63511929739 / Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100274, délivrée par Atout France : 200/216 Rue Raymond Losserand, CS 60043, 75680 Paris Cedex 14 / Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit et Cautions : 3 place Marcel Paul, 92000 Nanterre. Photo : Getty Images, Adobe stock, Odalys

Bonification ANCV hiver 2026/27*

100€
=
110€*



MONTAGNE – LES RÉSIDENCES

Auris en Oisans – Les Balcons d'Aurée
Auron – Le Mont d'Auron
Chamonix – Isatis
Evian les Bains – Les Chalets d'Evian
Flaine – Le Panoramic
Font Romeu – Mille Soleils
La Clusaz – Mendi Alde
La Rosière – L'Écrin Blanc
L'Alpe d'Huez – L'Éclore
Les 2 Alpes – L'Ours Blanc
Les Arcs – Edenarc
Les Carroz d'Arrâches – Front de Neige
Méribel Mottaret – Le Hameau du Mottaret
Morillon – Le Buet
Notre Dame de Bellecombe – Le Village
Notre Dame de Bellecombe – Les Belles Roches
Orcières Merlette – Rochebrune Le Vallon
Orcières Merlette – Rochebrune Les Cîmes
Plagne Centre – Le Pelvoux
Saint Lary Soulan – Le Soleil d'Aure
Saint Sorlin d'Arves – Les Chalets de l'Arvan II
Saint Sorlin d'Arves – L'Orée des Pistes
Saint Sorlin d'Arves – L'Ouillon
Superdévoluy – L'Orée des Pistes
Tignes – Le Hameau du Borsat
Val d'Isère – Les Hauts du Rogogney
Val d'Isère – Les Jardins de Val-Verdets
Valloire – Le Hameau et les Chalets de la Vallée d'Or
Valmeinier – L'Écrin des Neiges
Valmeinier – Le Grand Panorama 1
Valmeinier – Les Lumières de Neiges
Vars – L'Écrin de Vars
Vars – Pra Sainte Marie
Serre Chevalier – Aquisana

MONTAGNE – LES HÔTELS

La Clusaz – Le Chamois by Odalys
La Rosière – L'Écrin Blanc by Odalys
L'Alpe d'Huez – L'Éclore by Odalys
Les Arcs – Eden by Odalys

Odalys
VACANCES



LES RÉSIDENCES À LA MER ET À LA CAMPAGNE

Bord de Mer / Campagne (France Métropole)
Toutes les résidences (Hors appart'hôtels
Odalys City et établissement partenaires)
Corse – Toutes les résidences

*Sur une sélection de résidences Hiver 26/27, Odalys Vacances bonifie de 10%, soit 100€ = 110€ votre règlement en chèques-vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Bonification valable sur des séjours de 7 nuits minimum, en hébergement jusqu'à 6 personnes maximum. Offre non rétroactive, cumulable uniquement avec l'offre 1ères minutes Hiver 26/27 ainsi qu'avec la remise accordée aux partenaires. Non cumulable avec les promotions ou offres chèques cadeaux. Non applicable sur des tarifs spéciaux nets ou négociés. Pour les sites Montagne : non applicable sur les vacances scolaires d'hiver (séjours entre le 19/12/2026 et le 02/01/2027 et entre le 06/02/2027 et le 06/03/2027). Pour les sites Bord de Mer/Campagne et Corse : non applicable sur les vacances scolaires de printemps (séjours entre le 03/04/2027 et le 01/05/2027). Bonification appliquée exclusivement lors de votre paiement en ligne. Un seul paiement bonifié est possible par dossier. Consulter la liste des résidences concernées sur <https://www.odalys-vacances.com/bonification-ancv-hiver.html>